Bonjour à tou(te)s

L'association Pégase a engagé plusieurs contentieux à l'encontre du projet éolien de Lespignan :

Contentieux Préfet/Pégase

Nous avons formé un recours tendant à l'annulation du permis de construire des éoliennes. Mais le préfet a retiré ce permis pour en délivrer un autre, sensiblement le même ! Lorsque nous nous sommes rendu compte de cette manœuvre ,le délai de recours de 2 mois durant lequel nous aurions pu attaquer ce nouveau permis,avait expiré. Le président du tribunal administratif, estimant que notre requête visait un permis qui n'existait plus, a rendu une ordonnance d'irrecevabilité.Nous avons attaqué cette ordonnance.

Contentieux Préfet /Société Saméole-Ferme éolienne de Lespignan

La société Saméole a déposé une requête devant le tribunal administratif demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral portant refus d'exploiter le parc éolien projeté à Lespignan. Notre association a in troduit dans ce contentieux un mémoire en intervention volontaire pour appuyer le maintient de cet arrêté de refus. Autrement dit,nous soutenons le préfet.

Epuisement des ressourses financières de Pégase

Ces recours ont été financés par notre association, et malgré les 2000 euros de dons qu'elle a perçu sa caisse est quasiment vide. Nos cotisations ne seront pas suffisantes pour faire face à d'autres recours potentiels.

La partie n'est pas gagnée

Si le tribunal annule l'arrêté préfectoral de refus, les travaux pourrons démarrer immédiatement. Et ce, en toute légalité, même si le préfet se pouvoit en cassation. Il faut garder à l'esprit que le pourvoi ne sera pas suspensif de l'exécution des travaux.

le président Jean Vincent